

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 01 juin 2023

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 01 juin 2023, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 23 mai 2023.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAULT, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Lionel BEAUFORT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Benjamin GAUTIER, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN.

Absents excusés : Mme Sylvie VILFEU (donne pouvoir à M. Lionel BEAUFORT), M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : M. Joël PLANCHENAULT.

Nbre de membres : 13
 Présents : 11
 Absent(es) excusé(es) : 2
 Absent :
 Pouvoir(s) : 1
 Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Décision modificative n°1, budget communal ;
- Avancement de grade, Agents techniques ;
- Demandes de mises en disponibilité, fin de contrat, Agents périscolaires ;
- Désignation d'un référent déontologue ;
- Questions diverses citoyenneté.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance :
 - RPE ;
- Enfance :
 - Restaurant scolaire : résultat de l'Appel d'Offres ;
 - Recrutement de personnel périscolaire ;
 - CTG : compte rendu de la réunion du 16 mai 2023.
- Jeunesse :
 - Service civique : bilan 2022/2023 et reconduction 2023/2024.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Résultat Appel d'Offres du Groupement de Travaux Voirie ;
- Situation de l'Appel d'Offres pour les travaux de la Salle des Loisirs ;
- Commission Travaux 2 lotissements ;
- Amélioration de la sécurité : rencontre responsables CD53/Voirie.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Compte rendu Commémoration du 8 mai ;
- Compte rendu Commission Communication du 25 mai 2023 ;

- Rencontre avec les bénévoles de la Bibliothèque ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Mobilité : récapitulatif des souhaits locaux ;
- Référent « Santé ».

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2023

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Néant

Devis acceptés :

✓ Devis SALMON : 1 195,30 € pour travaux arasement rechargement des bornes du chemin de la Fellerie suite aux travaux de 2022.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Décision modificative n°1, budget communal

Lors de la prise en charge du budget par la Trésorerie, Madame LURSON a fait part que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées. Le chapitre 042, inscrit 9 411,62 € (c/6817 fonctionnement) et le chapitre 040, inscrit 5 411,62 € (c/28 investissement) correspondent aux dotations aux amortissements et doivent être équilibrées en dépenses et en recettes. La différence de 4 000,00 € aurait dû être inscrite au chapitre 68 (c/6817 fonctionnement) qui correspond aux dotations pour provisions.

Une décision modificative du budget commune est nécessaire tel que présentée ci-dessous :

DÉPENSES INVESTISSEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
	Néant		
Total décision modificative n°1		0	0
Pour mémoire – BP 2023 + DM précédente		957 785,82 €	957 785,82 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		957 785,82 €	957 785,82 €
DÉPENSES FONCTIONNEMENT			
Article	Dénomination	Dépenses	Recettes
042/6817	Dotations aux provisions	- 4 000,00 €	
68/6817	Dotations aux provisions	+ 4 000,00 €	
Total décision modificative n°1		0	0
Pour mémoire – BP 2023 + DM précédente		1 293 744,98 €	1 293 744,98 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 293 744,98 €	1 293 744,98 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** la décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune tel que ci-dessus.

DCM 057/JUIN/2023

Avancement de grade, Agents techniques

Des agents de la collectivité peuvent obtenir des avancements de grade par l'ancienneté.

- ⇒ Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 25,00 h :

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 25,00 h et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 25,00 h.

DCM 058/JUIN/2023

- ⇒ Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35,00 h :

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet de 35,00 h et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet de 35,00 h.

DCM 059/JUIN/2023

Demandes de mises en disponibilité, fin de contrat, Agents périscolaires

Deux agents ont demandé une mise en disponibilité à compter du 22 août 2023 pour une durée d'un an, renouvelable, afin de faire évoluer leur carrière.

Un agent contractuel dont le contrat, d'une durée d'un an, arrive également à échéance le 22 août 2023 ne souhaite pas le renouveler.

Le Maire en informe les élus et donnera un avis favorable à ces 3 demandes.

Désignation d'un référent déontologue

Pour rappel, la **loi dite 3DS du 21 février 2022** et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du **1^{er} juin 2023**, de pouvoir consulter un **réfèrent déontologue** chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat (Ex : conflit d'intérêt lors de l'embauche d'un enfant d'un élu au sein de la collectivité ou conflit d'intérêt lors de la passation d'un marché public avec une entreprise dans laquelle un élu travaille.....)

Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Il appartient donc à chaque collectivité et établissement public local de désigner ce référent déontologue par délibération au plus tard le 1^{er} juin 2023,

L'AMF a communiqué une liste de noms et les qualités des personnes ayant accepté, à la suite d'une sollicitation, de remplir la fonction.

Dans cette liste, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Madame Hada MESSOUDI, Enseignant chercheur de la faculté de Droit de Laval, en qualité de référent déontologue auprès des Élus jusqu'à la l'expiration du mandat 2020/2026.

DCM 060/JUIN/2023

Arrivée de M. Benjamin GAUTIER à 20h30

Questions diverses

🔔 **RAPPELS « Bien vivre ensemble » :**

Des troubles sur l'espace public communal et départemental (voie verte), ou de voisinage, subsistent. Le Maire tient à rappeler les règles inscrites dans des arrêtés municipaux, susceptibles de sanctions, évitables. Des articles seront insérés dans le prochain petit Montignéen à ce sujet.

🐕 **« chiens tenus en laisse »,**

« Le bien vivre ensemble » c'est cohabiter avec nos amis les animaux :

- ⇒ Vous devez tenir votre chien en laisse sur la voie publique en zone urbaine ;
- ⇒ Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vergers, les bois et sur le bord des cours d'eau ;
- ⇒ Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

☞ « respect des horaires nuisances sonores »

« Le bien vivre ensemble » c'est également respecter les horaires de nuisances sonores :
« Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2008, modifié le 3 avril 2014, les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, comme les tondeuses à gazon, les pompes d'arrosage à moteur thermique, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, **ne sont autorisés qu'aux jours et horaires suivants** :

- ⇒ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- ⇒ Mercredi et samedi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- ⇒ Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

En respectant les horaires autorisés et en faisant preuve de bon sens, chacun peut vivre dans un environnement paisible et respectueux.

☞ « règlement du City-Stade »

« Le bien vivre ensemble » c'est aussi tenir compte du règlement du City-Stade :

✓ Horaires :

L'accès à l'espace multisports est autorisé **de 8h30 à 20h00**.

✓ Activités :

L'espace multisports est **exclusivement réservé à la pratique du Basketball et du Handball**.

La pratique du Football est admise **uniquement avec un ballon mousse ou souple et léger.**
L'utilisation de ballons de foot classiques est strictement interdite.

La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs, ou pour les enfants mineurs, de leurs parents. La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

✓ Conditions d'ordre et de sécurité :

L'accès à l'espace multisports est **interdit à tout type de véhicules à roues** (engins motorisés, vélos, skates, trottinettes...).

✓ Il est interdit de :

- Grimper sur les filets, buts, structures, clôtures ou rambardes
- Pénétrer dans les propriétés voisines.
- Troubler le calme et la tranquillité des lieux.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance

☞ RPE :

Les deux postulantes se sont désistées. Un troisième appel à candidature a été réalisé.

Le poste est difficile à pourvoir en raison de l'ETP à temps partiel (0,71ETP) et du contrat avec 3 employeurs. Si la 3^{ème} vague de recrutement n'est pas fructueuse, il est envisagé d'interpeller Laval Agglomération pour définir les partenariats possibles afin de maintenir

un service de proximité sur chaque commune (à minima les animations en direction des assistantes maternelles).

Enfance

↳ Restaurant scolaire : résultat de l'Appel d'Offres :

Seule la restauration collective de Cossé-le-Vivien a répondu à l'Appel d'Offres.

REPAS MATERNELLE (PS à GS inclus)			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2021	3,42 €	0,20 €	3,62 €
2022 (tarif juin)	3,46 €	0,20 €	3,66 €
2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
REPAS PRIMAIRE (du CP au CM2 inclus)			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2021	3,42 €	0,20 €	3,62 €
2022 (tarif juin)	3,46 €	0,20 €	3,66 €
2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
REPAS ADULTES et PERSONNES ÂGÉES			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2021	5,83 €	0,34 €	6,17 €
2022 (tarif juin)	5,83 €	0,34 €	6,17 €
2023	6,15 €	0,34 €	6,49 €

Les tarifs seront révisés par le Conseil Municipal de Cossé-le-Vivien en juin 2023. Une augmentation de 3 à 5 % est à prévoir.

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'offre du restaurant municipal de Cossé-le-Vivien.

DCM 061/JUIN/2023

Le restaurant scolaire de Cossé-le-Vivien prépare environ 193 000 repas par an dont 40 % pour les 8 communes hors Cossé-le-Vivien.

Le budget est annexe à celui de la commune. Les dépenses représentent 665 000,00 € pour des recettes nettes sont de 86 000,00 € qui serviront à l'investissement du renouvellement du matériel de cuisine.

Seules les communes de Méral et Montigné-le-Brillant sont dans l'obligation de faire un Appel d'Offres au regard du nombre de repas souhaité (20 000 repas pour Montigné dont 500 pour les Aînés – repas ADMR) et pour un coût de service de 80 000,00 €.

Arrivée de Mme Karine COLLET à 20h50.

↳ Recrutement du personnel périscolaire :

Les plannings et les horaires de chaque agent vont être réétudiés. Il sera proposé à tout agent communal à temps non complet d'augmenter son temps de travail.

Des annonces de recrutement pour des postes d'animateur coordinateur et d'animateur pour le service ALSH vont être diffusées sur emploi-territorial du CDG53 courant juin.

🔗 **CTG : compte rendu de la réunion du 16 mai 2023 :**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Il remplace le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Le 16 mai 2023, une rencontre a eu lieu entre les 3 communes (Ahuillé – Nuillé sur Vicoin et Montigné le Brillant) et Mme Elodie PIRON, Agent de développement social local de la CAF. Il a été proposé de maintenir l'ALSH existant et de présenter un projet éducatif sur les 3 communes plutôt que sur 2 communes actuellement (Ahuillé et Montigné le Brillant). L'accueil de Loisirs et les sorties fonctionnent très bien en binôme mais pourraient être élargies aux 3 communes sur les sorties et avec des nouvelles prestations. Une politique tarifaire commune pourrait également être envisagée.

Le RPE est un poste à 0,71 % de temps de travail. Une réflexion est engagée pour offrir un emploi plus attractif sans surcoût pour la collectivité. Les subventions CAF sont maintenues.

Mme PIRON propose une convention pour le CTG sur 5 ans. Elle permettrait d'avancer au rythme des agents. Elle aurait seulement une action ponctuelle pour l'accueil de Loisirs pendant les vacances et les sorties regroupant les 3 communes. La partie administrative resterait à la charge de chaque commune.

Jeunesse

🔗 **Service civique : bilan 2022/2023 et reconduction 2023/2024 :**

Mme Anne-Sophie LEGOURD, tutrice du service civique, s'est rendue à la Ligue de l'Enseignement pour le bilan de Mme Lisa BRAD. La mission s'est bien déroulée. Satisfaction de part et d'autre.

Le service civique sera reconduit pour 2023/2024 et sera plutôt dirigé vers l'administratif. Une formation sera à effectuer pour la personne qui en deviendra tutrice (Mme Chaudet).

Questions diverses

🔗 **Prise en charge des frais de garde lors du remplacement d'un agent :**

Lors des vacances d'avril, Mme Gwendoline LEBLANC avait remplacé Mme Anne-Sophie LEGOURD pendant sa semaine de repos. Elle a dû mettre son enfant à l'accueil de Loisirs de sa commune de résidence, ce qui a engendré des frais de garde d'un montant de 66,55 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le principe de prendre en charge et de rembourser à Mme Gwendoline LEBLANC les frais de garde son enfant d'un montant de 66,55 € occasionnés par le remplacement imprévu.

DCM 062/JUIN/2023

🔗 **Octobre rose :**

L'Huissier propose une randonnée pédestre, le dimanche 08 octobre 2023, sur le secteur de sa Commune. Le parcours varie de 4 à 7 Km.

La commune souhaite participer à cet événement en s'associant à la commune de L'Huissier en mobilisant des marcheurs et les forces vives pour la décoration des espaces publics. **Un atelier créatif** sera proposé **le mercredi 05 juillet 2023 à 20 h 00 salle des associations** pour réaliser à partir de matériaux de récupération (bouteilles d'eau, de lait, capsules Nespresso), des fleurs ROSES afin de tapisser les espaces verts du bourg. La confection de pompons est toujours d'actualité pour en faire des guirlandes.

La caravane de la prévention (palpation des seins sur un mannequin en présence d'un médecin) sera présente **le samedi 30 septembre 2023 sur le parvis de la Mairie de L'Huisserie.**

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Résultat Appel d'Offres du Groupement de Travaux Voirie

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 mai 2023 à Ahuillé, coordinateur des travaux pour 2023.

La Commune d'Ahuillé a validé l'offre de l'entreprise PIGEON pour les travaux de voirie 2023 :

↳ 6 entreprises ont répondu. Les offres vont de 192 321,94 € à 225 332,58 € TTC.

L'estimation d'INGERIF était de 239 764,74 € TTC dont 74 565,00 € TTC pour Montigné le Brillant.

L'offre de l'entreprise PIGEON pour la commune s'élève à 61 927,94 € TTC répartis :

↳ travaux de voirie (chemin du Coudray, 2 impasses Port Sec) : 51 877,77 € TTC (budget investissement) ;

↳ travaux entretien (PATA) : 10 050,17 € TTC (budget fonctionnement).

En amont, l'arasement des bas-côtés + fossés chemin du Coudray sera à effectuer. Un devis avait été réalisé pour le budget (19 700,00 € TTC). Pour réduire les coûts, seulement un arasement partiel sera réalisé.

Il reste à valider un devis de 3 540 € TTC de l'entreprise SALMON pour la mise en place d'un tuyau ECOBOX + tout venant pour le fossé le long du lotissement du Coudray 2.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de l'entreprise SALMON d'un montant de 3 540,00 € TTC.

DCM 063/JUIN/2023

Situation de l'Appel d'Offres pour les travaux de la salle des Loisirs

L'Appel d'Offres pour les travaux de la salle des Loisirs et du restaurant scolaire a été déposé sur le site des « Marchés Publics » par l'intermédiaire de Laval Agglomération.

Commission Travaux 2 lotissements

Les candélabres rue de Narbonne ont été posés.

Le coffret électrique de la parcelle 34 est en cours de déplacement.

Les travaux d'enrobé des trottoirs et du lotissement du Coudray sont prévus fin juin. Pour les vacances d'été, tous les travaux des lotissements devraient être terminés.

Amélioration de la sécurité : rencontre responsables CD53/Voirie

Lors de la rencontre avec le Conseil Départemental de la Mayenne, il a été évoqué les projets de mise en sécurité du bourg et en campagne (pistes cyclables – passage des croisements

entre les routes communales et départementales, abri bus au Port sec, voie verte...). Une réponse du CD53 sera donnée en juin pour savoir ce qui est possible de faire et ce qui peut être pris en charge par le Département.

Lors du dernier Conseil Communautaire de Laval Agglomération, l'option de créer et gérer des pistes cyclables a été soumise à la commission. Celles-ci permettraient d'avoir des liaisons entre communes (intérêt intercommunal) voir même d'une extrémité à l'autre de la commune. Il n'y aura que quelques dossiers de retenus. La commune va participer et bien motiver ses réponses.

La commission extra-municipale « sécurité routière » va se réunir le 23 juin afin de traiter ces sujets.

Questions diverses

↳ Salle Athéna :

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis proposé par 2M AGENCEMENT pour le changement des clés (20) et des cylindres des portes d'un montant de 655,80 € TTC.

DCM 064/JUIN/2023

↳ Espace jeux :

Des devis pour l'achat de 2 bancs pour l'espace jeux ont été demandés :

- ⇒ Menuiserie PRAMPART (Marigné-Peuton) : 275,00 € HT X 2 = 550,00 € HT, soit 660,00 € TTC ;
- ⇒ Espace CREATIC : 644,00 € X 2 = 1 288,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la Menuiserie PRAMPART d'un montant de 660,00 € TTC.

DCM 065/JUIN/2023

↳ Arrosage du terrain de football en période de sécheresse :

La Commission a proposé de ne pas commencer à arroser le terrain de football en prévision d'un futur arrêté préfectoral de restriction d'arrosage. Après avoir écouté les suggestions de chacun, les élus ont décidé de suivre les conseils de la Commission. Tant qu'il ne pleut pas en période de sécheresse, le terrain peut être utilisé.

Les conditions d'utilisation du terrain d'honneur (uniquement pour les matchs et les plateaux des enfants) vont être rappelées par un arrêté qui sera affiché au Complexe sportif.

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Compte rendu Commémoration du 8 mai

La Commémoration du 8 mai, en présence des anciens combattants de toutes les guerres, s'est déroulée sur la commune de Montigné le Brillant lors d'un rassemblement intercommunal regroupant 8 communes : Ahuillé, Entrammes, Forcé, L'Huisserie, Montigné Le Brillant, Nuillé sur Vicoin, Origné et Parné sur Roc. Accompagnée de « l'Infatigable » du Genest-Saint-Isle, plus d'une centaine de personnes était présente pour l'occasion. Un verre de l'amitié, offert par la Municipalité, était servi à la salle des Loisirs à l'issue de la messe et de la commémoration aux Monuments aux Morts.

Compte rendu Commission Communication du 25 mai 2023

Les membres de la Commission ont travaillé sur l'élaboration du prochain journal communal qui sera distribué en juillet.

Il a également été évoqué l'organisation du « Forum de Associations » prévu le 02 septembre 2023. Les associations seront contactées pour confirmer leur participation ou non à cet événement.

Rencontre avec les bénévoles de la Bibliothèque

Il va être proposé aux bénévoles de la Bibliothèque de les rencontrer afin de fournir une explication sur la réduction du montant de la subvention qui leur a été allouée cette année. En comparaison avec quelques communes environnantes, le montant attribué par habitant est supérieur.

Questions diverses

↳ Vide grenier :

La municipalité présente tous ses remerciements à l'ASLM, aux bénévoles et au personnel communal qui ont contribué à la réussite du vide grenier qui s'est déroulé le 07 mai 2023 sur la Commune.

↳ Foulées Montignéennes :

Des remerciements sont également adressés au Comité des Fêtes.

Ces 2 manifestations ont une dimension départementale, et même davantage, elles contribuent à valoriser notre village.

↳ Les « Motards ont du Cœur » :

Les "Motards ont du Cœur" passeront par Montigné le Brillant le 04 juin 2023 afin de recueillir des promesses de dons du sang et de moelle osseuse.

↳ « Monti'Shopping » et pêche :

Le 04 juin 2023 auront lieu également « Monti-Shopping » et la pêche au plan d'eau.

↳ « La Mayenne à pied » :

Le Comité départemental de la Randonnée pédestre de la Mayenne organise du samedi 24 juin au samedi 1er juillet 2023 « la Mayenne à pied », 8 journées de randonnées exceptionnelles du nord au sud du département ouvertes à tous et encadrées par les bénévoles des associations locales de randonnée.

Cette manifestation initiée par le Comité Régional de la Randonnée pédestre des Pays de Loire est accueillie à tour de rôle par les cinq départements de la région. L'événement propose une semaine de randonnées, du samedi au samedi, d'environ 20 km chaque jour avec découverte du patrimoine local. Une formule avec hébergement et restauration est également proposée aux randonneurs venant de l'extérieur.

Environ 200 randonneurs sont attendus par jour.

La randonnée organisée le jeudi 29 juin 2023 passera par la commune.

6 LAVAL AGGLO – CD53

Mobilité : récapitulatif des souhaits locaux

Laval Agglomération a adopté son schéma directeur d'aménagements cyclables (SDAC) en septembre 2019. Une première modification a été réalisée en février 2020 à la demande des communes avec l'ajout de 2 liaisons : celle de L'Huisserie via le bois de L'Huisserie et celle de Louverné, le long de la RD 900.

Ce document stratégique, a pour ambition d'accélérer le développement des infrastructures et équipements en faveur de l'usage du cycle au quotidien. Suivant les situations, Laval Agglomération peut soit réaliser directement les investissements sur les itinéraires identifiés considérés comme structurants, soit accompagner financièrement les collectivités partenaires dont les aménagements respectent les grandes orientations du SDAC.

Ce document s'articule autour de 3 grands objectifs :

- ☞ Objectif 1 : le développement de l'intermodalité ;
- ☞ Objectif 2 : le traitement des discontinuités du réseau existant ;
- ☞ Objectif 3 : le développement d'un réseau intra-communal/inter-quartier pour l'ensemble des communes.

Un 4^{ème} objectif vient s'ajouter : le développement d'un réseau intercommunal favorisant l'intermodalité, les coopérations intercommunales ou les accès aux pôles générateurs de déplacements.

Les communes devront transmettre les itinéraires souhaités par ordre de priorité à Laval Agglomération qui les transmettra ensuite au Conseil Départemental.

En 2021, le Conseil Départemental de la Mayenne s'est doté d'un schéma des mobilités durables. Concernant l'axe sur les mobilités douces, le département peut désormais financer des aménagements cyclables soit à hauteur de 100 % le long des routes départementales, sous maîtrise d'ouvrage propre, soit à hauteur de 25 % sur les autres axes. Pour cela, les aménagements cyclables doivent être identifiés au SDAC des EPCI (pour Montigné le Brillant il s'agit de Laval Agglomération).

Référent « Santé »

Dans le cadre de l'avancée des travaux du nouveau contrat local de santé adopté par le Conseil Communautaire du 23 mars 2023, Laval Agglomération souhaite mettre en place un premier temps d'atelier collaboratif qui porte sur la création d'un réseau de référents santé dans chaque commune.

Ce dispositif permettra de communiquer auprès des administrés les offres de soins proposées sur le territoire. Certains habitants ont des difficultés à se repérer parmi toutes ses offres, d'autres ne maîtrisent pas internet notamment les sites pour prendre les rendez-vous et abandonnent les soins.

Des ateliers d'échanges sont organisés entre les référents et les professionnels de santé.

Le référent « Santé » désigné pour la Commune est Mme Nathalie FORET-VETTIER.

DCM 066/JUIN/2023

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
08/06/2023	18 h 00	Salle des Associations	Réunion Téléthon avec les bénévoles et élus de Montigné le Brillant
09/06/2023	18 h 30	Salle du Conseil	Conseil Municipal (élections sénatoriales)
12/06/2023	18 h 30		Commission Sociale
13/06/2023	20 h 00	Salle du Conseil	Commission plénière bilan mi-mandat
20/06/2023	18 h 00		Commission Culture Laval Agglomération
20/06/2023	20 h 00		Conseil d'école
23/06/2023	16 h 00		Commission Sécurité Routière
24/06/2023	9 h 45-		Rencontre bibliothèque
27/06/2023	18 h 00	Rencontre reportée depuis au lundi 03 juillet 2023 à 18 h 00	Rencontre Pierre Alexis CADOT pour mise en place projet avec artiste du Conservatoire
05/07/2023	18 h 00	Salle des Associations	Atelier déco « Octobre Rose »
06/07/2023	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 06 juillet 2023 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 12/06/2023

Le Maire,